



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER

FACULTÉ DE SANTÉ

Division de la formation
Service scolarité PASS-LAS

NOTE DE RENTRÉE AUX INSCRITS DU PASS

Parcours d'accès spécifique santé
Année universitaire 2024/2025

Mesdames, Messieurs les étudiants,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des indications détaillées ci-dessous, qui vous seront utiles à la préparation de la rentrée universitaire.

INSCRIPTIONS

Vous devez procéder à votre inscription administrative suivant les indications communiquées par les services centraux de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-1re-annee>

Concernant les inscriptions pédagogiques, elles sont gérées par la scolarité PASS-LAS, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vous devez activer votre compte numérique UT3 qui vous permettra d'accéder à un ensemble d'outils et de services de l'université via l'ENT : dossier étudiant, certificat de scolarité, modalités pour récupérer votre carte d'étudiant, messagerie étudiante, plateforme pédagogique Moodle, etc.

Si votre dossier d'inscription administrative est incomplet (japd, cvec...) votre inscription ne sera pas valide. Vous êtes invité(e) à vous signaler dès la rentrée à l'accueil de la scolarité PASS-LAS (Bât AO – Division de la formation – 1^{er} étage).

Si vous souhaitez annuler votre inscription, cette démarche doit être réalisée au plus tard le 31 octobre 2024, cachet de la poste faisant foi. Le formulaire et la procédure à suivre sont accessibles sur les sites internet de l'université et de la faculté de santé de Toulouse.

COMMUNICATION AVEC LES ETUDIANTS

SITE INTERNET

En ce début d'année, vous trouverez sur le site internet de la faculté de santé <https://sante.univ-tlse3.fr> : calendrier universitaire, programme des enseignements, modalités de contrôle des connaissances, emplois du temps de la 1^{ère} quinzaine.

Les différentes étapes de l'organisation de l'année universitaire du PASS seront répertoriées **sur Moodle**. Il est actualisé tout au long de l'année, il vous appartient de le consulter régulièrement.

(Calendrier universitaire, programme des enseignements, modalités de contrôle des connaissances, emplois du temps, examens, résultats, infos diverses et variées...).

MESSAGERIE ÉTUDIANTE (compte numérique – ENT)

TRES IMPORTANT : seule votre adresse institutionnelle universitaire « @univ-tlse3.fr » sera considérée comme officielle.

Des informations importantes pouvant être envoyées à cette adresse, il vous appartient de la consulter régulièrement et de la relier à votre adresse mail personnelle.

CONTACT SCOLARITÉ

Votre scolarité est gérée par le service scolarité PASS/LAS situé au 1^{er} étage du bâtiment administratif A0 :

- *Horaires d'ouverture* : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis

(Fermé au public les mercredis et vendredis).

Le service peut être amené à fermer certains jours de l'année (hors vacances universitaires) pour le traitement des examens et des résultats.

- *Contact mail* : pass.gestion@univ-tlse3.fr

RENTREE

La rentrée est fixée au lundi 09 septembre 2024 à 8h00 ou 14h00 selon votre groupe.

Les étudiants seront accueillis dans les amphithéâtres du bâtiment A6 de la faculté de santé, 133 route de Narbonne.

Le programme détaillé de cette journée est consultable sur le site de la faculté de santé :

<https://sante.univ-tlse3.fr>

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN GROUPES ET SERIES

COURS MAGISTRAUX

Les étudiants sont répartis en 2 groupes :

- **Groupe 1** :

- o Cours magistraux le matin et enseignements dirigés l'après-midi
- o Correspond à la 1^{ère} partie de la promotion : de la lettre « I » (sous réserve) à la lettre « Z »

- **Groupe 2** :

- o Cours magistraux l'après-midi et enseignements dirigés le matin
- o Correspond à la 2^{ème} partie de la promotion : de la lettre « A » à la lettre « H » (sous réserve)

La répartition définitive des étudiants par groupe sera consultable au plus tard le jeudi 19 septembre 2024 sur Moodle.

Si vous ne figurez pas sur la liste, vous devez vous présenter impérativement au secrétariat du PASS-LAS dans les meilleurs délais pour régulariser la situation et être affecté(e) dans un groupe.

Les changements de groupes ne sont autorisés que pour raisons médicales.

Il vous faut au préalable prendre RDV avec le service médical et social dédiés aux étudiants de l'UT3 (Simpps) entre **le 02 et 13 septembre 2024**, afin que le médecin en charge de la formation PASS valide votre situation (**imprimer le formulaire de changement de groupe à faire signer**).

Dans le cas où vous avez reçu un avis favorable pour raison médicale valable, il vous appartient de déposer le formulaire signé à la scolarité **au plus tard le lundi 16 septembre 2024**.

Passé ce délai, aucune demande ne sera étudiée.

Si le changement de groupe est accordé, il est définitif pour l'année universitaire 2024/2025.

ENSEIGNEMENTS DIRIGES

Des séries d'une quarantaine d'étudiants seront créées pour suivre les enseignements dirigés (la répartition des étudiants dans les séries et les emplois du temps des ED seront communiqués à partir du 19 Septembre). Il ne sera pas possible de changer de série d'ED.

EMPLOIS DU TEMPS

Les emplois du temps sont sur le site de la faculté de santé pour la 1^{ère} quinzaine : <https://sante.univ-tlse3.fr>

Ensuite ils seront déposés sur Moodle.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Les cours magistraux ont lieu dans le bâtiment A6 de la faculté de santé prioritairement dans l'amphithéâtre 1 et si besoin dans l'amphithéâtre 3 relié par visio-conférence.

Les enseignements dirigés ont lieu en majorité au 133 route de Narbonne. Si certains devaient se tenir au 39 allées Jules-Guesde, le temps de trajet sera pris en compte.

Ils peuvent aussi avoir lieu en visio lorsque les Amphis sont occupés par divers examens.

MESURES SANITAIRES

Il vous est demandé de continuer à respecter les gestes barrières.

POLYCOPIES

Les photocopiés des cours sont mis en ligne sur Moodle par les responsables des enseignements ; des versions papier pourront être récupérées auprès de l'apparitrice aux amphis du bâtiment A6 à compter de la rentrée.

REGLEMENT INTERIEUR

CONTRÔLE DE LA CARTE D'ETUDIANT

La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, donne accès aux enceintes et locaux de l'université. Elle doit être impérativement présentée aux autorités universitaires et aux agents de surveillances du bâtiment A6 à chaque fois que ceux-ci le demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à être exclu du cours. Si vous avez oublié votre carte d'étudiant, vous devrez vous procurer une attestation d'autorisation provisoire d'entrée en cours à l'accueil de la scolarité du PASS/LAS, vous pourrez ainsi rentrer à l'heure suivante.

RETARD EN COURS

Si vous arrivez en retard en cours, l'accès aux amphithéâtres vous sera refusé par les surveillants du bâtiment. Si d'autres cours suivent, vous pourrez rentrer à l'heure suivante.

DISCIPLINE

Tout spectacle ou intervention festive est interdit dans le cadre des cours ou des interours. Tout étudiant auteur de trouble à l'ordre et/ou au bon fonctionnement des enseignements ou tout étudiant complice de ces mêmes faits, sera traduit devant le conseil de discipline de l'université.

RESPECT

Aucune forme de discrimination ne sera tolérée, sous peine d'être traduit devant le conseil de discipline de l'université.

LE BIZUTAGE EST UN DELIT

Le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal. Le fait de bizutage peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.